

SÉANCE ordinaire

Le 7 mars 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 mars 2016, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Christian Dea et Gilles Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160307.035 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Vente d'immeuble – Route St-François- Monsieur François Chiasson

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Octroi de contrat – Fourniture d'une camionnette neuve 2015-2016
 - 4.3 Octroi de contrat – Fourniture d'un camion 6 roues neuf, de l'année 2015 et plus avec équipement de déneigement ;
 - 4.4 Avis de motion – Règlement concernant la division des districts électoraux du territoire de la municipalité ;
 - 4.5 Autorisation – Appel d'offres pour les services d'un concessionnaire au restaurant du centre sportif Clément-Tremblay ;
 - 4.6 Signataires – Protocole d'entente tournoi loisir-adulte ;
 - 4.7 Signataires – Protocole d'entente relatif à la présentation de l'évènement SXQC Inc. super motocross 28 mai 2016;
 - 4.8 Autorisation de paiement – Pro Hydraulique – Réparation de deux (2) cylindres ;
 - 4.9 Recommandation de paiement - Groupe Voyer Inc.;
 - 4.10 Avril est le Mois de la jonquille ;
 - 4.11 Avis de motion – Règlement relatif au colportage et aux vendeurs itinérants ;
 - 4.12 Adoption du premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-13 modifiant le règlement de zonage #2006-Z-001 de la Ville ;
 - 4.13 Adoption du projet de règlement 2006-CONST-001-01 modifiant le règlement de construction numéro 2006-CONST-001 de la Ville de Chandler ;
 - 4.14 Marina – Demande de certificat d'autorisation pour dragage ;
 - 4.15 Cession des installations portuaires de Chandler - Demande de décret

- gouvernement du Québec ;
- 4.16 Dépôt - Décision que la Commission municipale du Québec a rendue le 24 février 2016 relativement à l'enquête concernant monsieur Luc Legresley, conseiller municipal à la Ville de Chandler ;
 - 4.17 Signataire – Nouveau contrat social en faveur des aînés du Québec ;
5. RAPPORTS DES DIRECTEURS
- 5.1 Finances
 - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
 - 5.3 Travaux publics
 - 5.4 Incendie
 - 5.5 Urbanisme et de l'environnement
 - 5.6 Administratif
6. PROPOS DU MAIRE
7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.036 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

160307.037 VENTE D'IMMEUBLE – ROUTE ST-FRANÇOIS - MONSIEUR FRANÇOIS CHIASSON

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à monsieur François Chiasson un immeuble situé au 294, route St-François dans la Ville de Chandler (secteur St-François), province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant les lots 4 858 819 et 4 858 406 au cadastre de Québec, circonscription foncière de Gaspé, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de sept mille sept cents dollars (7 700 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que cette vente soit conditionnelle à la démolition du bâtiment existant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par monsieur François Chiasson;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents pertinents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.038 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer suivants :

Période	Journal des achats	Journal des achats en lot	Total
Décembre 2015	63 327.63 \$		114 810.19 \$
Décembre 2015	37 214.12 \$		
Décembre 2015	14 268.44 \$		
Décembre 2015		3 535.17 \$	3 535.17 \$
Février 2016	490 290.69 \$		490 290.69 \$
Février 2016		76 348.48 \$	76 348.48 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.039 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 2015 2016

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'achat d'une camionnette neuve 2015-2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'achat d'une (1) camionnette neuve au plus bas soumissionnaire conforme, Mauger Ford, au montant total de 40 019.35 \$, toutes taxes incluses.

Soumissionnaires	Prix de la soumission (toutes taxes incluses)
Mauger Ford	40 019.35 \$
E.P. Poirier Limitée	40 890.86 \$
Automobiles Carmer 1900 Inc.	41 391.00 \$

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier à signer tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.040 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D’UN CAMION 6 ROUES NEUF DE L’ANNÉE 2015 ET PLUS AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT l’appel d’offres pour l’achat d’un camion 6 roues neuf, de l’année 2015 et plus avec équipements de déneigement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d’accorder le contrat pour l’achat d’un camion 6 roues neuf, de l’année 2015 et plus avec équipements de déneigement au soumissionnaire conforme, Carrefour Camion R.D.L., au montant total de 242 022.038 \$, toutes taxes incluses.

	Prix de la soumission (toutes taxes incluses)
Carrefour du camion R.D.L.	242 022.38 \$

Il est également résolu d’autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier à signer tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

160307.041 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Denis Pelchat, qu’un règlement concernant la division des districts électoraux du territoire de la municipalité de Chandler sera adopté à une séance ultérieure du Conseil.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

160307.042 AUTORISATION – APPEL D’OFFRES POUR LES SERVICES D’UN CONCESSIONNAIRE AU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

CONSIDÉRANT que le contrat relatif aux services d’un concessionnaire au restaurant du Centre sportif Clément-Tremblay prendra fin le 31 mai 2016 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d’autoriser la Ville de Chandler à procéder à un appel d’offres publique pour les services d’un concessionnaire au restaurant du Centre sportif Clément-Tremblay.

Il est également résolu que monsieur Roch Giroux soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, tout

document requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.043 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE TOURNOI LOISIR-ADULTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente à intervenir entre la ville de Chandler et le Tournoi Loisir-adulte qui se tiendra du 16 au 20 mars 2016 au Centre sportif Clément-Tremblay de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.044 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT SXQC INC. SUPER MOTOCROSS 28 MAI 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et SXQC Inc. relatif à la présentation de l'évènement SXQC Inc. Super motocross qui se tiendra le 28 mai 2016 au Centre sportif Clément-Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.045 AUTORISATION DE PAIEMENT – PRO HYDRAULIQUE – RÉPARATION DE DEUX (2) CYLINDRES HYDRAULIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 303032 de Pro Hydraulique au montant total de 38 519.18 \$, toutes taxes incluses, pour la réparation de deux (2) cylindres hydrauliques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.046 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - GROUPE VOYER INC

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 45527 au coût total de 5 978.70 \$, toutes taxes incluses, et de la facture numéro 44999 au

coût total de 11 727.45 \$, toutes taxes incluses, au Groupe Voyer Inc pour des travaux effectués au poste de pompage PP1-PM. Il est également résolu que ces montants soient prélevés à même la réserve financière des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.047 AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu ce qui suit :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.048 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU COLPORTAGE ET AUX VENDEURS ITINÉRANTS

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Marie-Claire Blais, qu'à une prochaine séance du conseil, il y aura présentation d'un règlement ayant principalement pour objet de modifier le règlement relatif au colportage et aux vendeurs itinérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.049 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-Z-001-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-Z-001, est entré en vigueur le 15 mars 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 160201.027 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais que ce Conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-13 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.050 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2006-CONST-001-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2006-CONST-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à la construction numéro 2006-CONST-001 est entré en vigueur le 17 mai 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 160201.028 ayant pour objet la modification du règlement relatif à la construction.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Daraïche, appuyé de Christian Dea, et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Projet de règlement numéro 2006-CONST-001-01 modifiant le règlement relatif à la construction numéro 2006-CONST-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.051 MARINA – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DRAGAGE

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de dragage afin d'enlever le sable accumulé à certains endroits à la Marina;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser Roch Giroux et Marie-Christine Thériault, respectivement directeur général et directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à procéder à la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour les travaux de dragage à la Marina de Chandler.

Il est également résolu de mandater madame Marie-Christine Thériault à la supervision desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.052 CESSION DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE CHANDLER - DEMANDE DE DÉCRET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a initié des démarches avec Transports Canada concernant la cession des infrastructures portuaires de Chandler ;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a transmis à la Ville les documents suivants qu'elle doit signer:

- 1) Entente contribution pré-transfert
- 2) Accord de divulgation
- 3) Déclaration d'intention

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir l'accord du

gouvernement du Québec pour signer lesdits documents ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et résolu que la Ville de Chandler transmette au gouvernement du Québec une demande d'autorisation afin qu'elle puisse procéder à la signature des documents suivants transmis par Transports Canada concernant le projet de cession des infrastructures portuaires de Chandler, soit:

- 1) Entente de contribution pré-transfert
- 2) Accord de divulgation
- 3) Déclaration d'intention

Il est également résolu que le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.053 DÉPÔT - DÉCISION QUE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC A RENDUE LE 24 FÉVRIER 2016 RELATIVEMENT À L'ENQUÊTE CONCERNANT MONSIEUR LUC LEGRESLEY, CONSEILLER MUNICIPAL À LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil prend acte de dépôt de la Décision que la Commission municipale du Québec a rendue le 24 février 2016 relativement à l'enquête concernant monsieur Luc Legresley, conseiller municipal à la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.054 SIGNATAIRE – NOUVEAU CONTRAT SOCIAL EN FAVEUR DES AÎNÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler reconnaît avoir une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à toutes les personnes âgées du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil accepte que madame Louissette Langlois, maire, signe pour et au nom de la Ville de Chandler le nouveau contrat social en faveur des aînés du Québec et s'engage à :

1. Prévoir l'impact de toutes ses décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des personnes âgées, et à faire en sorte que ses actions favorisent le

maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes âgées.

2. Respecter l'intégrité morale et physique des personnes âgées dans toutes ses actions.
3. Reconnaître sa responsabilité collective envers les personnes âgées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société.
4. Contribuer dans la mesure de ses capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160307.055 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Christian Dea propose la levée de l'assemblée à 19h58.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier